



02988950/29392/0046/C6 1/6  
D.1929070395

ATECA  
M DAUVILLIER JEAN  
22 RUE DE LA DEFENSE PASSIVE  
14000 CAEN

Objet : Résultat évaluation formation « Pompes à chaleur en habitat individuel »  
Fait le 31 Octobre 2014, à Paris.

Monsieur,

Suite au passage de l'évaluation de la «Pompes à chaleur en habitat individuel» le 31 Octobre 2014, à CAPEB 14 CAEN avec l'organisme FORBAT, nous avons le plaisir de vous informer que vous avez obtenu la note de 55 sur 60 au QCM de validation et 27 sur 27 à l'évaluation pratique et nous tenons à vous en féliciter.

L'attestation de réussite à ce QCM a été jointe à ce courrier.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler que dans le cadre d'une demande de qualification, l'attestation de réussite au QCM et l'attestation de stage devront être communiquées par l'entreprise pour justifier vos compétences en tant que référent.

Enfin, le dépôt du dossier de demande du droit d'usage de la marque doit être fait au plus tard dans les 18 mois suivant la date de formation et de passage du QCM.

En vous renouvelant nos félicitations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Qualit'EnR  
Le service formation

Les critères d'accès à la qualification ont évolué début novembre 2012. Rendez vous sur le site [www.qualit-enr.org/mode-emploi](http://www.qualit-enr.org/mode-emploi) pour connaître les conditions et effectuer votre demande de qualification.

# Attestation de réussite

## FORMATION

### Pompes à chaleur en habitat individuel

À la suite d'une participation volontaire à l'épreuve de validation des connaissances de **QualiPAC - Pompes à chaleur en habitat individuel** et après analyse des résultats de l'évaluation, l'attestation de réussite est délivrée à :

Nom : **DAUVILLIER**

Prénom : **JEAN**

De l'entreprise : **ATECA**

Située à : **CAEN**

Évalué le : **31 Octobre 2014**

Dans l'organisme : **FORBAT**

Encadré par : **BORDIER Cédric**

Note au QCM de validation : **55/60**

Note à l'évaluation pratique : **27/27**

Ce document n'est pas une autorisation d'utilisation de la marque  mais une pièce constitutive du dossier de demande de la qualification.